

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2015**

~~~~~

### Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

### Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

~~~~~

## **17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Carine NAVARRO expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

### **1°) CREATION D'EMPLOI TEMPORAIRE :**

#### **Direction Vie de la Cité – Centre Municipal d'Animation :**

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet 23 heures hebdomadaires sous contrat à durée déterminée du 12 janvier 2015 au 31 août 2015, en remplacement de la titulaire du poste suite à une mobilité en interne.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 240, Indice majoré 321).

### **Direction Vie de la Cité – Service Culture :**

- 1 POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet en Emploi d'avenir, pour une durée de 2 ans, du 2 mars 2015 au 1<sup>er</sup> mars 2017.  
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 240, Indice majoré 321).

### **Direction des Services à la Population – Service de l'Etat Civil :**

- 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour une durée d'un an du 23 mars 2015 au 22 mars 2016, en remplacement du titulaire du poste en congé de maladie.  
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 240, Indice majoré 321).

### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :**

#### **Service ASSAINISSEMENT :**

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet 20h/semaine en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, en remplacement du titulaire du poste en congé de maladie.  
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 240, Indice majoré 321).

#### **Service de L'EAU :**

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet en Emploi d'Avenir, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, en remplacement du titulaire du poste en accident du travail.  
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 240, Indice majoré 321).

#### **Service ENVIRONNEMENT :**

- 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet 20h/semaine, en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour une durée d'un an du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2016 pour renforcer le Service en matière de propreté de la Ville.  
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 240, Indice majoré 321).

**Service EXPLOITATION :**

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet 27h15/semaine en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour une durée d'un an du 5 avril 2015 au 4 avril 2016, en remplacement du titulaire du poste en congé de maladie.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 240, Indice majoré 321).

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le rapport présenté.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 13 avril 2015.  
Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE 18/04/ 2015**



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

